

BULLETIN JANVIER 2025

N°20

S
O
U
D
E
I
L
L
E
S



Edité par la mairie – 200 tirages
Validé par Jean François Lafon Directeur de publication
Participante au bulletin : Carine Taleb

S O M M A I R E

I – MOT DU MAIRE

page 2

II – VIE COMMUNALE

- 1) Etat civil pages 3-4
- 2) Départ Secrétaire de Mairie page 4
- 3) Vœux du Maire page 5
- 4) Commémoration du 15 août pages 6 - 7
- 5) Commémoration du 11 novembre pages 8 - 9
- 6) Goûter de nos aînés page 10
- 7) Ecole page 11
- 8) Collecte sélective page 11

III – TRAVAUX

- 1) Voirie page 12
- 2) Eclairage public page 12
- 3) Panneaux photovoltaïques page 12
- 4) Projet maraîchage page 13
- 5) Exploitation forestière page 14
- 6) Réseau chaleur page 14

IV – TARIFS COMMUNAUX 2024

- 1) Tarifs communaux page 15 -16

V – REGLEMENTATION

- 1) Tri sélectif page 17
- 2) Réseau cuivre page 18
- 3) Voies vertes pâles page 19
- 4) Communication PNR page 19

VII – ASSOCIATIONS

- 1) Association du Puy de la Tourte page 20
- 2) Foyer Rural page 21

LE MOT DU MAIRE

Au nom du Conseil Municipal et des employés communaux, je vous souhaite une bonne année 2025.

Que cette année soit synonyme de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Mes pensées vont également aux familles touchées par la maladie ou qui ont été endeuillées.

Je fais le vœu qu'en cette nouvelle année, les nombreux conflits armés trouvent une issue favorable pour une paix durable.

Bonne lecture.

Jean François Lafon

Horaires de la mairie :

Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00 et
13H00 – 17H00

Jeudi : 9H00 – 12H00

Permanence des élus samedi : 10H00 –
12H00

Tél / fax : 05 55 93 08 38

Mail : soudeilles@mairie19.fr

Numéros d'urgence :

SAMU : 15

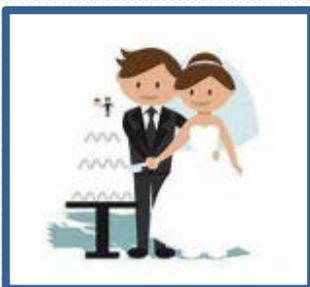
POLICE : 17

POMPIERS : 18

Appel d'urgence européen : 112



1. Etat civil



Mariage :

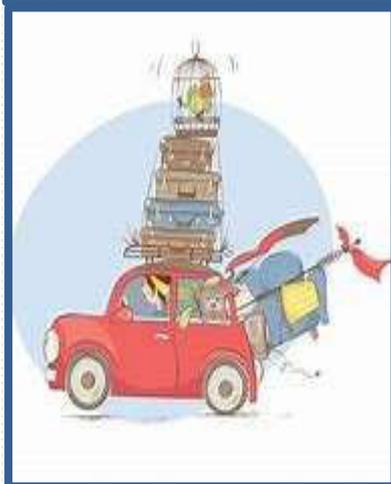
MARTINS Laeticia et KERNIN Alexandre le 07 décembre 2024

Toute l'équipe municipale leur adresse ses vœux de bonheur.

Nouveaux arrivants :

- M et Mme DESGRANGES et leurs enfants à Chaudemaison
- Mme MIMAULT au Moulin de Boule
- M et Mme GLATIGNY et leur enfant au bourg

Toute l'équipe municipale leur souhaite la bienvenue.



Départ :

- M et Mme HEIJBOER et leurs enfants à Chaudemaison
- M. PORCHER au Moulin de Boule
- Mme LAC au bourg
- M. RAPHAËL au bourg

Toute l'équipe municipale leur souhaite une bonne continuation.

Décès :

- Mme Louissette Yvonne MAGNE née COMBRET le 20 décembre 2024.

Inhumations :

- Mme Mouny ESTRADE 19 octobre 2024
- M. ESTRADE Marc- Antoine le 13 décembre 2024

L'équipe municipale adresse toutes ses sincères condoléances aux familles



L'ensemble du Conseil municipal tient à rendre hommage à notre consœur et amie, Mme Yvonne Magne qui nous a quittée le 20 décembre 2024.

Chacun connaissait son engagement qui a profondément marqué notre communauté. Éluë au conseil en 1995, 2001 puis en 2014 et 2020, Yvonne a consacré sa vie au service des autres, toujours prête à écouter, à soutenir et à défendre les causes qui lui tenaient à cœur.

Sa bienveillance et son dévouement ont fait d'elle une figure respectée et aimée de tous, œuvrant sans relâche pour le bien-être de notre commune. Son enthousiasme contagieux a laissé une empreinte indélébile.

Nous nous souviendrons de son sourire, de sa franchise et de sa capacité à inspirer ceux qui l'entouraient. Yvonne était non seulement une élue, mais aussi une amie, et un modèle pour beaucoup d'entre nous.

Repose en paix, chère Yvonne. Tu resteras à jamais dans nos cœurs.



2. Départ Secrétaire de Mairie

Notre secrétaire de Mairie, Mme Aurélie BOSDEVEIX, a décidé de quitter ses fonctions au sein de notre commune le 07 février courant. Dans l'attente de son remplacement, c'est Mme BEN KACI Anne qui assurera la transition.

Nous remercions Aurélie pour son travail sérieux et son implication.

Nous lui souhaitons une bonne continuation .

3. Vœux du maire

Comme la tradition l'exige, les Soudeilloises et Soudeillois ont été conviés ce 17 janvier aux vœux du Maire. M. Le Maire a tout d'abord présenté ses meilleurs vœux à l'ensemble des habitants de la commune au nom du Conseil Municipal et des employés communaux.



Rappelant le contexte difficile du monde qui nous entoure, la complexité du budget et la lourdeur des règles administratives, la mission que relèvent les élus locaux, s'avère de plus en plus complexe et les défis toujours plus difficiles.

Néanmoins, le rôle du maire occupe toujours une place centrale et un soutien nécessaire pour tous les citoyens de notre petite commune au travers des multiples rôles qui lui sont assignés.

Malgré cela, c'est avec optimisme que M. Lafon a énuméré les événements importants et présenté un bilan succinct des différentes actions engagées par nos élus, pour l'année passée et celle à venir.

De nouveaux enjeux les attendent, auxquels ils ne manqueront pas de faire face.



Les convives se sont tous ensuite retrouvés autour d'un buffet et ont partagé un bon moment de convivialité.



3. Commémoration du 15 août

La cérémonie de commémoration du 15 août est dédiée à la résistance et aux combattants de la libération et correspond également à la date commémorative de la libération d'Egletons qui s'est déroulée du 03 au 20 août 1944.

Elle met en exergue l'importance des actions menées par les différents acteurs de la résistance.

Ses hommages sont conduits par Laurent Teyssendier, représentant du Comité ANACR Meymac-Egletons en collaboration avec la municipalité.



Les cérémonies ont débuté devant la stèle du commandant LANOT, grande figure de la résistance.



Érigée devant l'entrée du cimetière, cette stèle de granit a été inaugurée le 20 août 1998. Lors de la création des FTPF (Francs-Tireurs et Partisans Français), Léon LANOT prend alors la tête des compagnies constituées en Haute Corrèze. Il met en place le premier maquis dans les bois de Darnets. Au printemps 1944, le Commandant FFI Louis, son nom de guerre, a la responsabilité du sous-secteur A (Haute-Corrèze) de la Région 5 (Limousin – Centre-Ouest). A la Libération, il commande environ 4000 hommes en armes.

Léon LANOT a été décoré de la Croix de Guerre avec palme, de la médaille de la Résistance avec rosette, et fait Chevalier de la Légion d'Honneur.



Les commémorations se sont poursuivies devant la stèle de La Gare de Soudeilles. Erigée à l'initiative de la municipalité (Michel Lacassagne, Maire), elle a été inaugurée le 13 août 2000. Installée à proximité de la gare, à une des extrémités de ce qui fut le camp de base du 665e GTE (Groupe de Travailleurs Etrangers). Ouvert de juin 1941 à décembre 1942, sous l'autorité du gouvernement de Vichy, le 665e GTE regroupait des Juifs étrangers réputés, astreints à un travail obligatoire, surveillés, sous-payés, dans les forêts et les tourbières du département.



De ce fait, le baraquement du camp n'était, habituellement, occupé que par une petite partie (20 à 25) de l'effectif global (250 environ). Cependant, ce sont environ 550 travailleurs qui ont été incorporés au camp, 180 d'entre eux furent déportés et exterminés. Plus ou moins le même nombre a pu s'enfuir. Une vingtaine ont rejoint les rangs de l'Armée Secrète (AS) ou des Francs-Tireurs et Partisans Français (FTP), la Résistance populaire armée.



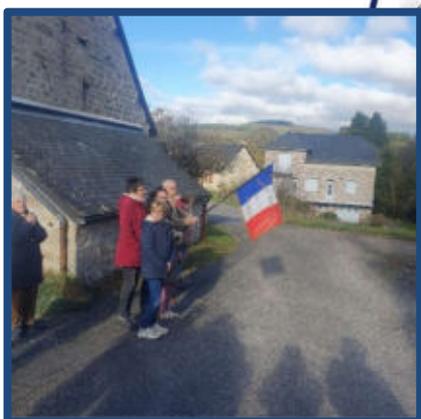
Elle se sont terminées devant la stèle des 4 fusillés au carrefour de la D119 et D1089. Elevée d'un commun accord par les deux municipalités de Darnets et de Soudeilles en 1945 elle commémore l'assassinat de 4 jeunes gens de Darnets, Paul Coissac, jeune instituteur de 21 ans, abattu aux abords du village du Lieuteret le 9 mai 1944 ; un détachement de l'armée allemande était à la recherche de son père, connu comme résistant.

Henri Ballet, André Coudert et Raoul Linot étaient entrés dans la Résistance basée à la gare de Soudeilles dans le baraquement délaissé par le Groupe de Travailleurs Etrangers alors dissous.



La Mairie de Darnets a ensuite clôturée les cérémonies autour d'un verre de l'amitié au sein de ses locaux.

4. Commémoration du 11 novembre



Chaque année depuis le 11 novembre 1918, les villages et villes de France organisent des commémorations pour célébrer la victoire contre l'Allemagne en 1918 et rendre hommage aux soldats tombés pour la France depuis 1914. Pour ne pas oublier le sacrifice des combattants d'hier et d'aujourd'hui, commémorer nos morts et nos blessés, nous rassembler, permet de perpétuer le souvenir et la transmission des valeurs de la République et d'engagement auprès des jeunes générations.

La cérémonie s'est déroulée, comme à l'accoutumée, à 11h, devant notre monument aux morts. Après le dépôt de gerbe, en présence de Soudeillois et Soudeilloises et d'élus municipaux, les participants ont solennellement écouté la lecture, par un jeune homme, du message de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants) puis la lecture par M. Le Maire du texte de Monsieur Lecornu, ministre des Armées. La cérémonie s'est poursuivie par l'appel aux morts et s'est clôturée par une minute de silence.



Aujourd'hui, nous commémorons, dans toutes les villes et dans tous les villages de France, la signature à Rethondes, il y a 106 ans, de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918.

Après le conflit, partout ou presque partout, ont été érigés des monuments aux morts ou des stèles commémoratives, véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés.

La majorité de ces lieux de mémoire ont été réalisés dans l'immédiat après-guerre et souvent à l'initiative d'anciens combattants survivants. C'était le moyen qui leur avait semblé le plus efficace pour honorer leurs camarades ayant fait le sacrifice de leur vie et pour favoriser la prise de conscience par l'ensemble de leurs concitoyens de la dette contractée envers eux.

Ces monuments sont à l'image de la France d'alors qui, au sortir de la guerre, était meurtrie, défigurée. La souffrance qu'ils expriment était celle qui perdurait dans les corps et dans les cœurs. Ils sont désormais indissociables de la notion de commune dont ils constituent, avec la mairie, l'église et le cimetière, des éléments structurants. Mais ils ont aussi valeur d'engagement en nous signifiant "Plus jamais cela !". Il fallait que, regardant ces figures de pierre ou de bronze, on entende résonner les cris, les plaintes, les gémissements, expressions de l'indicible souffrance qui fut celle de nos "Poilus", mais aussi des populations civiles prises sous le déluge de fer et de feu.

Pourtant, malgré le traité de paix signé un an plus tard à Versailles, cette guerre qualifiée de grande alors que rien de ce qui est porteur de haine et de division ne peut-être grand, ne fut pas la dernière comme tous l'avaient espéré.

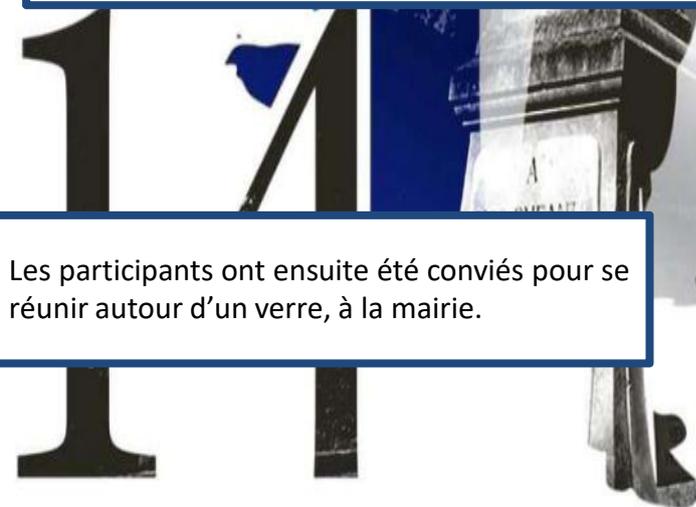
C'est la raison pour laquelle, l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) appuie son action sur un motif fondamental qui est de s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre mais de l'obtenir par la négociation. Pour ce faire, l'UFAC agit résolument et avec persévérance pour la paix en particulier en direction des jeunes générations qu'elle invite à devenir des citoyens d'un monde sans haine ni guerre.

Vive la République !
Vive la France.



de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Monsieur Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants
106^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ». Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des « péris en terre », accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les « morts pour la France ». Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui. Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance. **Le devoir de gratitude**, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes, habités des promesses de la vie, qui ont consenti à tout donner pour que la France demeure. Les épreuves qu'ils ont traversées sont inimaginables. Pour nous en imprégner, laissons la parole à un témoin, le général de Castelnau. Leur vie, c'était « *marcher, marcher encore, marcher quand même à demi-mort de fatigue, trempé jusqu'aux os, transi de froid ou bien épuisé de chaleur et de soif dans l'air embrasé d'une journée torride (...). Gravier la pente du terrain sous le lourd fardeau du sac, charger baïonnette au canon dans le sifflement des balles, le crépitement des mitrailleuses et le mugissement des obus. Combattre le jour, combattre la nuit, veiller toujours ; mourir obscurément dans le sillon d'un labour* ». **Le devoir de lucidité**, c'est de ne pas oublier que 21 ans après que les canons se fussent tus, il a fallu reprendre les armes en 1939. La conjonction de la lâcheté et de l'aveuglement ont transformé la « *der des der* » en « *armistice de vingt ans* » pour reprendre les mots du maréchal Foch. À l'heure où la tragédie de la guerre a fait son grand retour en Europe, à l'heure où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, ceux de 14 et ceux de toutes les guerres nous murmurent de continuer à défendre la paix. **Le devoir d'espérance**, c'est de ne jamais douter des ressources de la France pour venir à bout des défis qui se présentent à elle. La guerre change de visage, mais de génération en génération, les soldats de France demeurent animés de la même volonté de défendre l'honneur et la patrie. En cette année du 80^{ème} anniversaire de la Libération, souvenons-nous des soldats du commando Kieffer qui ont foulé les plages de Normandie le 6 juin 1944 ; souvenons-nous des soldats de la 1^{ère} armée de Lattre qui ont débarqué en Provence ; de ceux de la 2^{ème} division blindée du général Leclerc qui depuis le désert, à Kouffra, sont remontés jusqu'à Strasbourg pour la libérer et accomplir leur serment ; souvenons-nous des héros de la résistance intérieure, mais aussi du calvaire des incorporés de force d'Alsace-Moselle, souvenons-nous du courage des parachutistes de Dien Bien Phu, de celui des soldats qui se battent en opération extérieure et notamment ceux du Liban qui y défendent la paix depuis 1978 : comment ne pas voir que ces combattants ressemblent comme des frères aux Poilus de 1914 ? Au fil de notre histoire, les soldats morts pour la France, ceux tombés pour le service de la Nation, ou pour le service de la République nous disent les pérennités françaises. Toujours, nos armées sont là pour accomplir la mission. C'est pourquoi, réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants.
 Vive la République ! Et vive la France !



Les participants ont ensuite été conviés pour se réunir autour d'un verre, à la mairie.



5. Goûter de nos aînés

Le goûter des aînés, pour nos Soudeillois et Soudeilloises âgés de plus de 70 ans, se tient une fois par an à l'approche des fêtes de fin d'année.

Ce samedi 14 décembre, une trentaine de convives, autour d'un copieux goûter ont pu, le temps d'un après-midi, se retrouver et échanger. Ce goûter constitue pour certains un des rares moments de partage où toute une génération profite d'un agréable moment.



A l'occasion de ces retrouvailles, un colis de Noël, composé de produits festifs a été remis à chacun des participants.

Les absents pourront venir retirer leur cadeau à la mairie.

Nous leur souhaitons une bonne dégustation et une nouvelle fois, une très belle année 2025.

Nos deux doyens



6. Ecole



Les élèves de GS, CP et CE1 de l'école de Soudeilles ont fait une rentrée des classes placée sous le signe de la découverte et de la créativité !

Dès le mois d'octobre, nos jeunes nageurs ont repris le chemin de la piscine, avec toujours autant d'enthousiasme.

Durant la période des fêtes de fin d'année, l'école s'est transformée en un véritable atelier de pâtisserie !

Les élèves ont confectionné leur propre pâte à cookies, une recette qu'ils ont ensuite pu reproduire à la maison avec leur famille.

Par ailleurs, les élèves participent activement au concours AMOPA. Cette année, le thème est la création d'un vitrail avec des formes géométriques. Une activité ludique qui permet de combiner les mathématiques et les arts plastiques, tout en développant la créativité de chacun.e.



7. Collecte sélective



MOIS	JOURS (les jeudis)
JANVIER	2, 16 et 30
FEVRIER	13 et 27
MARS	13 et 27

1. Voirie

2025 :

Dans le cadre des investissements annuels le conseil municipal réfléchit à la prochaine tranche de travaux à réaliser.

Une première proposition s'orienterait vers une section de la route de Soudeillette.

Mais l'opportunité d'un projet en 2025 reste à évaluer. Une décision sera prise en début d'année.



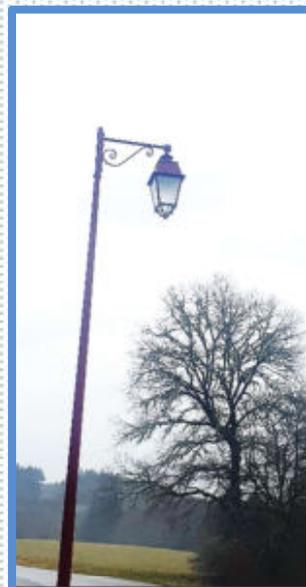
2. Eclairage public

Troisième tranche :

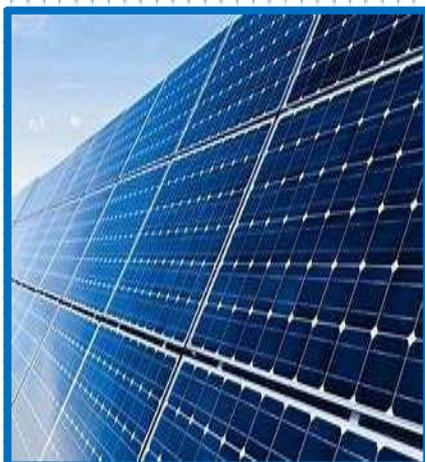
Les anciennes ampoules (mercure/halogènes) ont été remplacées par des ampoules à LED.:

- elles ont une très longue durée de vie pouvant aller jusqu'à 30 000 heures, contre 1 000 heures pour l'éclairage classique
- elles consomment six fois moins que les lampes halogènes
- les remplacements d'éclairage sont moins fréquents grâce aux lampes dernière génération plus résistantes aux intempéries
- c'est un geste pour la planète avec une collecte et un recyclage facilités des ampoules usagées

Néanmoins, l'entreprise INEO a référencé des oublis, ampoules non changées ou manquantes. Des mesures correctives sont en cours.



3. Panneau photovoltaïque



Un nouveau RDV a été pris le 26 octobre 2024 afin d'éclaircir les modalités du projet.

Projet en autoconsommation :

Coût total du projet avec crédit : 27 500€ TTC

Amorti en 6 ans avec un emprunt de 10 ans.

Projet avec revente du surplus de production :

Coût total avec crédit : 34 500€ TTC

Amorti en 13 ans avec un emprunt de 15 ans.

Le projet d'installation avec revente ne sera pas retenu.
Reste à examiner le projet en autoconsommation.

4. Projet maraîchage

Le projet de défrichage devrait être réalisé en tout début d'année. L'autorisation a été accordée pour 1 hectare 85.



La commune a pris contact avec la Chambre d'Agriculture afin de recruter un futur maraîcher. Pour procéder à une diffusion plus large, une publication sur le réseau Maraîcher Sol Vivant sera aussi réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux.

L'appel et le dossier de candidature seront mis sur le site internet de la mairie. La clôture des dépôts de dossiers était le vendredi 28 février 2025.



Le projet a également fait l'objet d'un article publié dans notre journal local « La Montagne » sous le titre « Cette petite commune de Corrèze cherche un maraîcher bio pour fournir sa cantine ».

L'article souligne la mise en œuvre d'une belle initiative qui consiste « à chercher un maraîcher ou une maraîchère pour s'installer sur la commune en bio et privilégier ainsi les circuits courts qui pourraient fournir notamment l'école ».

5. Exploitation forestière

Dans le cadre de la poursuite des travaux effectués sur les parcelles forestières communales, deux nouveaux secteurs ont bénéficié d'une proposition de l'ONF :



5B située à Soudeilles :

Prévisionnel de volume : 265m³
Prix de vente moyen : 40.72€/m³
Montant de la recette : 10 790€ HT
Charges d'exploitation : 6 758€ HT
Autres charges : 1 060€ HT
Recette nette pour la commune : 2 083€
(TVA 10% déduite)

Sections 1 A et 1B situées à Chaudemaison :

Prévisionnel de volume : 385m³
Prix de vente moyen : 67.16€/m³
Montant de la recette : 25 855€ HT
Charges d'exploitation : 9 433€ HT
Autres charges : 1 540€ HT
Recette nette pour la commune : 13 527€
(TVA 10% déduite)

6. Réseau chaleur



La municipalité a poursuivi l'étude de l'installation d'un réseau chaleur qui alimenterait les différents bâtiments communaux : école, mairie, atelier, salle des fêtes appartements.

Deux entreprises ont été consultées et nous ont communiqué leur devis :

- ETS GIOUX pour un montant de 95 573 € HT
- ETS SOUBRANNE pour un montant de 97422 € HT

Les deux propositions sont à l'étude car elles présentent quelques différences de réalisation.

De plus, les modalités de l'installation du réseau (types de départ, repiquage, vannes, système « SKID ») doivent être validées par l'ADEME.

Les demandes de subventions ont été réalisées et l'investissement devrait être financé à près de 80%, ce qui laisse un faible reste à charge pour la commune. L'amortissement serait rapide car compensé par la diminution de l'usage de l'électricité et de la suppression du fuel comme source de chauffage.

1. Tarifs communaux 2025



Taux imposition :

Le taux d'imposition du foncier reste identique pour l'année 2025.

Foncier bâti : 5,16%

Foncier non bâti : 75,11%.

La municipalité se réserve le droit de le modifier en cours d'année à l'occasion de la mise en place du budget.



Salle des Associations :

- Location : 30€
- Consommation électrique 0,50 €/ KW et sera indexé sur les tarifs EDF



Salle des fêtes :

- Gratuité pour les associations
- Habitants de la commune 80€
- Personnes extérieures à la commune 200€
- Caution 300€
- Caution ménage 50€
- Consommation électrique 0,50 €/ KW et sera indexé sur les tarifs EDF

Pour rappel, la sous-location est interdite.



	Semaine juillet - août	Hors saison		
		Mois	Semaine	Week-end
4 pers.	340 €	340 €	140 €	80 €
5 pers.	370 €	370 €	160 €	90 €
7 pers.	450 €	450 €	190 €	1000 €



Cantine :

Les tarifs des repas sont indexés sur les tarifs de notre prestataires et restent inchangés :

- Enfants 2,85€
- Adultes 3,55€



A compter du **1er janvier 2025**, une **réforme des tarifications de l'eau** entre en vigueur.

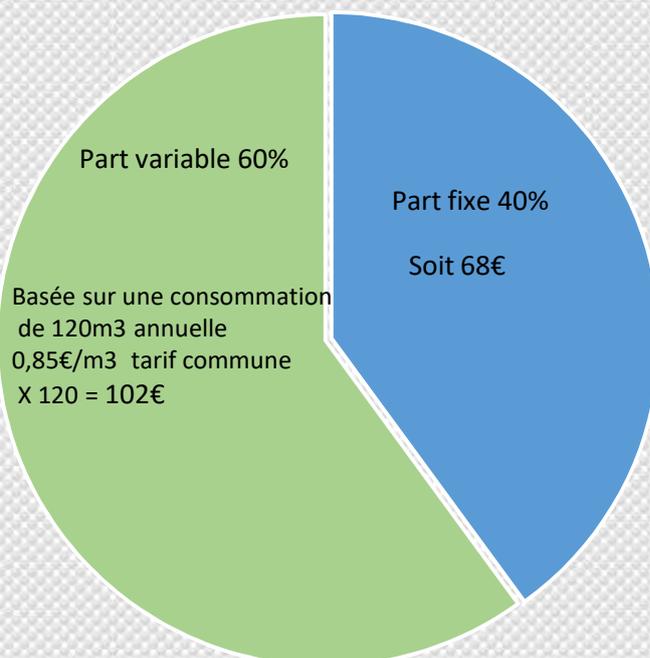
Initiée par la loi de finances 2024, elle prévoit le remplacement des redevances pour « pollution d'origine domestique » et pour « modernisation des réseaux de collecte » par :

- la redevance sur la **consommation d'eau potable** de 32 centimes
- la redevance pour la **performance des réseaux d'eau potable** de 7 centimes
- la redevance pour la **performance des systèmes d'assainissement collectif** de 10,5 centimes (pour les usagers de l'assainissement).

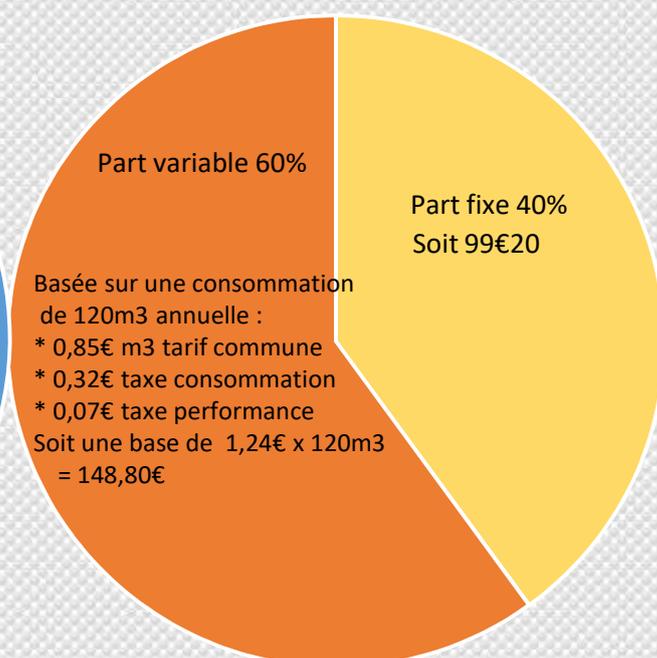
Incidence sur la facturation :

La part fixe de la facturation de l'eau potable (abonnement) doit représenter 40% du montant de la facturation annuelle, mais à partir du 1^{er} janvier, la base de calcul inclut ces taxes dans le coût du m³ d'eau.

ANCIEN MODE DE CALCUL



NOUVEAU MODE DE CALCUL



Les tarifs communaux n'augmentent donc pas hormis le coût de l'abonnement en conformité avec la réglementation.

- Abonnement 99€20
- Consommation particuliers 0,85€/m³
- Agriculteurs 0,48€/m³

Assainissement :

- Abonnement 99€20
- Consommation 0,90 €/m³ auquel s'ajoute 0,24€/ m³ de redevance de collecte.

1. Gestion des déchets

L'incinération des ordures ménagères, taxée en fonction de son volume et de son poids, représente une charge importante dans la gestion de la Communauté de Commune Ventadour – Egletons – Monédières.

Afin d'optimiser ces coûts et d'adopter une conduite plus vertueuse pour l'environnement, la collecte des ordures ménagères a été repensée et favorise le développement du tri, sa qualité et sa quantité auprès des particuliers et entreprises.

Pour cela, la collecte des emballages (sacs jaunes) ne sera plus réalisée en porte à porte et des nouvelles colonnes de tri sont en cours d'installation.



Leur installation présente de nombreux avantages :

- plus ergonomique et mieux intégré dans le paysage, elles possèdent une plus grande capacité de stockage
- moins de nuisances, insalubrités publiques, pollution liée aux pertes de déchets, mauvaises odeurs.

Le nombre total de colonnes devant être installées est de 138 pour un investissement de 340 000€ TTC.

Chaque commune bénéficiera d'un point de collecte pour les personnes à mobilité réduite.

En 2025, 124 nouvelles colonnes seront commandées afin de mieux mailler le territoire. Les travaux sont en cours et se termineront au cours du premier semestre 2025.

La collecte des sacs jaunes devrait se terminer au 31 mars 2025.

Les sacs jaunes ne seront plus mis à disposition des usagers.

2. Suppression du réseaux cuivre

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. Cela ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.

Notre commune est prochainement impactée, l'arrêt commercial s'est effectué le 29 janvier 2023 et l'arrêt technique sera réalisé le 27 janvier 2026.

Si vous n'avez pas encore adopté la fibre, ou une autre solution très haut débit, il est temps de faire évoluer votre abonnement

Pour ceux qui préfèrent uniquement une ligne téléphonique fixe sans accès internet, il existe sur fibre des abonnements téléphoniques simple sans service internet. Il ne s'agit en aucun cas de la fin de la téléphonie fixe, mais plutôt de son évolution vers de nouvelles technologies.

Voici les étapes à suivre :

- Pour un abonnement ADSL :

Vérifiez si vous êtes éligibles à la fibre à l'adresse du logement. La fibre offre une connexion plus rapide et plus stable, ce qui améliorera votre expérience en ligne.

Si la fibre n'est pas disponible dans votre zone ou si vous souhaitez opter pour un autre réseau que la fibre :

ne vous inquiétez pas ! D'autres solutions existent, n'hésitez à prendre contact avec un conseiller auprès d'un opérateur téléphonique.

Ces solutions permettront également d'accéder à une connexion très haut débit.

3. Voies vertes pâles



Les Voies Vertes Pâles sont un réseau de voies douces partagées reliant les principaux points d'intérêt du département.

Ces voies sont créées sur des routes déjà existantes et à faible trafic. Tous les modes de déplacement y sont autorisés. Ces itinéraires empruntent des axes secondaires à faible trafic sur lesquels est installée une signalétique spécifique informant les automobilistes qu'ils arrivent sur une voie partagée et qu'ils doivent adapter leur conduite (vitesse, distance de sécurité...) à la présence potentielle d'autres usagers sur le tronçon.

La commune de Soudeilles est concernée uniquement par les départementales D165 et D123 reliant le lac du Deiro à Davignac.

L'entretien sera donc assuré par le Conseil Départemental.

4. Communication du PNR

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin En action[s]

Une cabane en faveur du pastoralisme

L'élevage et les pratiques pastorales jouent un rôle prépondérant pour la **préservation des milieux ouverts**, notamment les prairies naturelles et parcours, les landes, les zones humides et tourbières, et participent au maintien de la biodiversité.

Pour accompagner cette activité pastorale, le Parc a souhaité faire construire **une cabane mobile, outil structurant pour le maintien des services rendus par l'activité pastorale**. Cette cabane a été reçue en juin 2024, et utilisée sur toute la période d'estive. Elle a abrité un berger, et des éleveurs bergers, offrant le confort nécessaire pour mener à bien la garde des troupeaux ovins. Cette cabane étant mobile, elle permet de **suivre et garder le troupeau sur les différents lieux de l'estive**. Elle a été pensée avec des matériaux respectueux de l'environnement, le plus possible locaux, et avec une intégration paysagère réfléchie.

Un nouveau site internet pour le Parc !

Depuis quelques semaines, le Parc a mis en ligne son nouveau site internet. Quelques nouveautés sont à découvrir : un agenda complet avec les animations du Parc et celles du territoire, une fresque du paysage interactive, des actualités plus fréquentes...

L'adresse du site reste inchangée : www.pnr-millevaches.fr

Vous pouvez également suivre l'actualité du Parc sur Facebook et Instagram !

Louez un vélo électrique

Caractéristique d'un territoire rural, l'activité la plus consommatrice d'énergie et émettrice de CO2 sur le Parc est le transport des biens et des personnes. Pour agir sur cette source de consommation, le PNR sensibilise collectivités et habitants à la mobilité durable.

Le service de location « Du Jus dans les Pédales » propose aux habitants du territoire du PNR de louer un vélo à assistance électrique de 1 à 4 mois pour 50€/mois.

Les entreprises du territoire peuvent également louer un vélo pour en faire profiter leurs employés, au même prix que les habitants. Enfin, des prêts gratuits sont proposés aux communes du Parc, pour des événements ponctuels ou les faire tester à leurs administrés.

Renseignement auprès de Gaël Féréol par mail à technique@pnr-millevaches.fr ou au 06 72 53 64 56.



1. L'amicale du Puy de la Tourte

L'amicale du Puy de la Tourte

Voici le résumé de nos activités 2024 et les prévisions de nos activités pour l'année 2025 ...

Rappel des évènements du 1^{er} semestre 2024

- **Assemblée générale et galette des rois le 8 février 2024** : l'assemblée générale a permis de faire le bilan de 2023, de planifier les activités de l'année 2024. Elles ont été principalement les suivantes : - **Après-midi récréatif** en avril 2024
- **Séjour en Grand Autunois Morvan** 4 et 5 juin 2024

Les évènements du 2^{ème} semestre 2024



Le 11 septembre 2024 : « Vallée de la Dordogne » : visite guidée de **Autoire** nommé "le petit Versailles", au cœur d'un cirque qui charme par ses bâtisses et son impressionnante cascade de 30 mètres puis visite guidée de **Loubressac** situé sur une proue rocheuse qui domine la vallée de la Dordogne et offer un panorama exceptionnel.

- **Le Repas de Noël le 22 décembre 2024 au restaurant « Papilles et Pupilles » à Egletons :**

Ce fût un moment convivial qui a permis de nous retrouver autour d'un très bon repas et de se remémorer les agréables moments passés ensemble.

Les évènements prévus pour l'année 2025

- **L'assemblée générale aura lieu le 31 janvier** : à la salle du presbytère de Soudeilles.
- **Après-midi récréative en mars** : dégustation de crêpes, parties de belote et autres jeux...
- **Le voyage à Bourges début juin** : visite de la cathédrale, de la ville en journée et illuminée en soirée.
- **La journée découverte en automne** : elle sera prochainement proposée.
- **Le repas de Noël en décembre 2025.**

... Au plaisir de nous retrouver à nouveau !

Le bureau de l'Amicale du Puy de la Tourte vous souhaite une heureuse année 2025

2. Le Foyer Rural

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord toute l'équipe du Foyer Rural se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2025. Qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé !

Voici nos manifestations de l'année 2024 :



- le 28 juillet
« Le vide grenier »
Sous un soleil magnifique, nous avons reçu 35 exposants et servi ce midi, 160 plateaux repas où M. Philippe PIERRE a magnifiquement animé le déjeuner dans la bonne humeur avec ses chansons. Nous avons eu également la surprise d'accueillir M. Marc PICARD et Mme Sabine BEL à l'accordéon.



Les enfants ont pu profiter des ballades à poneys avec le centre équestre d'Egletons.



- Le 26 octobre
« Soirée moules – frites »
Animée par Lou Parça avec l'orchestre de Serge CONJAD, 154 convives ont profité du repas et de l'ambiance qui était au rendez-vous.



- Le 31 décembre
« Soirée Réveillon »
Le repas servi et préparé par le traiteur « Les garennes du Gour » a ravi les 152 participants accompagné par le DJ HAUS.



Je veux remercier toute mon équipe pour le travail fourni à chaque manifestation.

A noter dans vos agendas notre prochaine manifestation « Soirée Bœuf Bourguignon », le 15 mars prochain.

Annie VEDRENNE - Présidente